

Affaire Ouaddou: un point retiré et un match à huis clos pour Metz

28/03/2008

"Le FC Metz a été sanctionné du retrait d'un point et d'autre part a été sanctionné d'un match à huis clos par révocation d'un sursis qui lui avait été récemment accordé (après les incidents du match Metz-Strasbourg, ndlr)", a déclaré jeudi soir Jacques Riolacci, le président de la commission de discipline de la LFP.

Le signal envoyé par la commission de discipline est à la hauteur de l'émotion qui avait touché les responsables du sport et du football français et de la vague d'indignation qui avait suivi l'incident survenu le 16 février au stade Saint-Symphorien.

Pris à partie par un spectateur messin, le Marocain Abdeslam Ouaddou s'était rendu dans la tribune pour s'expliquer avec lui avant de regagner les vestiaires à la mi-temps du match.

"C'est une plaisanterie", a commenté le joueur à l'AFP jeudi soir, estimant que cette sanction démontre que la Commission de discipline n'a "pas envie de se pencher" sur la lutte contre le racisme. "Ce n'est pas la première fois" qu'il y a des insultes racistes, a ajouté le défenseur, qui pensait que le "match allait être donné à rejouer".

Même mécontentement du côté du directeur général délégué du FC Metz, Patrick Razurel, qui a stigmatisé une "décision inique" et "un déni de justice", précisant que le club lorrain allait consulter ses avocats afin "de trouver la meilleure façon de réagir à cette décision et d'utiliser tous les recours juridiques à disposition".

La LFP avait ouvert une instruction mais décidé de retarder les éventuelles sanctions pour pouvoir entendre les responsables valenciennois, le 20 mars.

Sur le plan pénal, le parquet de Metz a déjà requis trois mois de prison avec sursis, mise à l'épreuve, et trois ans d'interdiction de stade à l'encontre du supporteur lorrain, le délibéré devant être rendu le 8 avril.

La sanction décidée par la commission de discipline épouse celle qu'elle avait prise lors d'une affaire similaire qui avait touché le joueur burkinabé de Libourne-Saint-Seurin, Kébé, victime d'insultes racistes de supporters de Bastia, le 14 septembre en Gironde.

Elle avait décidé de retirer un point au club corse.

Sans doute la commission, indépendante de la LFP, a-t-elle également entendu les recommandations à peine voilées du président de la LFP, Frédéric Thiriez, qui n'avait pas hésité à faire appel de la sanction de match à huis clos infligé à Bastia dans la deuxième affaire Kébé, celle de la banderole qui avait accueilli le joueur, le 22 février à Bastia ("Kébé, on n'est pas racistes. La preuve, on t'enc...").

"La commission a fait son boulot, elle est indépendante de tous les pouvoirs y compris du pouvoir central car on nous a trop souvent sermonné en nous disant que l'on était à la botte du pouvoir, a assuré Jacques Riolacci. Elle a démontré que ce n'était pas le cas."

Le FC Metz, dernier du championnat de L1, a encore la possibilité de faire appel de cette décision devant la commission supérieure d'appel de la Fédération française de football.

Source: AFP



<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=sport&id=610>